

Objet : Convention de parrainage avec ESPRIT MONTAGNE 66 pour l'édition 2026 de la course « Les Foulées de Sud Roussillon »

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

D Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-10 et L. 5214-16-I-2°,
E Vu la délibération du Conseil de Communauté du 8 avril 2026, donnant délégation d'attributions au Bureau et au Président dont celle au Président de prendre toute décision concernant les marchés, contrats, conventions d'un montant inférieur à 90 000 euros,

Vu l'arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière ;

C **Considérant** que dans le cadre de l'organisation de la 6^{ème} édition de la course « Les Foulées de Sud Roussillon », la Communauté de Communes Sud Roussillon recherche des parrains, c'est-à-dire des entreprises qui pourraient apporter leur soutien par un concours financier ou des dons en nature en contrepartie de la promotion de leur image,

Considérant que la société ESPRIT MONTAGNE qui tient le magasin RUNNING CONSEIL à Perpignan souhaite, par le biais de ses marques associées, parrainer la 6^{ème} édition de ladite course,

DECIDE

ARTICLE 1 :

S De conclure avec la Société Esprit Montagne 66 ayant le magasin Running Conseil situé 863 chemin de la Fauceille au Village du Sport - 66100 Perpignan, une convention de parrainage par laquelle celle-ci s'engage à donner des objets pour servir de lots, des bons d'achat à hauteur de 1500€, à mettre à disposition du matériel et à communiquer sur la course via des événements en collaboration avec la course en contrepartie de la promotion de son image (réseaux sociaux, logo sur site internet et sur tous supports le jour de la course...) et d'invitations pour la course, dans le cadre de la 6^{ème} édition des Foulées de Sud Roussillon.

ARTICLE 2 :

I La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le **- 7 MAI 2026**

Le Président
Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260507-2026-05-25D-AU
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114